



**Bulletin municipal
de Saint-Sorlin de Morestel
Été 2024**

Chères Saint-Sorlinoises, chers Saint-Sorlinois,

Doucement, l'été s'installe. Pour beaucoup, c'est enfin le moment tant attendu de reprendre son souffle, le temps d'une pause. Si l'image typique est celle des vacances, ce peut être aussi celle des retrouvailles familiales, des fêtes avec les amis, de balades, des projets, d'évènements associatifs... ou tout simplement ne rien faire et profiter du calme !

Pas de canicule en vue, un doux rayon de soleil... Savourez, c'est l'été !

L'équipe municipale vous souhaite à toutes et tous un bon repos estival !

Nicole GENIN

Le règlement de location des nouvelles salles a été acté, ainsi que les tarifs correspondants. Il est désormais possible de profiter des différentes salles. Les réservations se font via le secrétariat de la mairie. Les conditions de location sont disponibles également sur le site de la commune.

La salle des fêtes Suzanne et Louis Gilet peut être louée un week-end complet. Saint-Sorlin en Fête propose en option la vaisselle (30 euros), et uniquement pour les Saint-Sorlinois, le four (50 euros). À savoir que le four peut être loué sans la salle.

La salle du Caveau est à disposition en journée seulement (pas de soirée possible), pour réunions de familles (il n'y a pas de point de chauffe), des expositions, ou réunions.

La salle du rez-de-chaussée de la mairie peut être louée par demi-journée.

La gratuité est appliquée aux associations dont le siège social est la mairie de Saint-Sorlin-de-Morestel, ainsi que l'AICA et le Sou des écoles (associations inter-communales Vasselins et Saint-Sorlin) pour des manifestations publiques ou réunions de fonctionnement.

** Autres conditions réglementaires et tarifaires pour la location à des personnes n'habitant pas le village, se renseigner en mairie.
** Pour les organisateurs d'exposition, le tarif reste inchangé mais correspond à 2 jours de location afin de permettre l'installation des lieux.*

Salle Suzanne et Louis Gilet*	Salle du Caveau*	Salle de réunion (Rdc de la mairie)
Pour les habitants de St-Sorlin de M.	Pour les habitants de St-Sorlin de M.	Habitants de la commune ou non
Week-end (2 jours)	1 jour	Demi-journée
150 €	75€**	50 €

Point financier :

	Prévisions	Réalisations	% Réalisation
Dépenses d'investissement	798 329,00	534 691,74	66,98%
Recettes d'investissement	798 329,00	406 586,83	50,93%
Solde d'investissement	0,00	-128 104,91	0,00%
Dépenses de fonctionnement	530 811,00	148 929,82	28,06%
Recettes de fonctionnement	530 811,00	192 884,37	36,34%
Solde fonctionnement	0,00	43 954,55	0,00%

REMARQUE : le chiffre négatif du solde d'investissement s'explique par les subventions des travaux non perçues pour l'instant. En attendant, et dans le but de ne pas pénaliser la trésorerie de la commune, il est étudié la possibilité d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Le compte rendu intégral de la séance du conseil municipal sera mis à disposition dans le site de la commune dès approbation de celui-ci lors du prochain conseil municipal.



Reprise des travaux de la montée de la Frette.

Ils ne nous avaient pas manqué... mais les voilà de nouveau ! Les services du Département nous informent de la reprise des travaux de consolidation du sol de la montée de la Frette. Chantier casse-pied pour notre quotidien de Saint-Sorlinois, mais absolument nécessaire.



Cette 3ème tranche s'effectuera à partir du 22 juillet et devrait durer jusqu'en octobre 2024.

Nous savons que ces travaux sont, d'une part l'occasion d'une pause du trafic routier, mais par ailleurs source de beaucoup de complications, au niveau de l'organisation du transport scolaire notamment. Nous vous remercions de votre patience et ne manquerons pas de vous tenir informés au fil de l'avancée. Rendez-vous sur panneau pocket !



Votre mutuelle santé vous semble trop chère ?

Le CCAS a étudié la proposition de l'association ACTIOM (association loi 1901 créée en 2014), indépendante des compagnies d'assurances. Son but est de proposer aux habitants des offres de mutuelles adaptées à leurs besoins et budget.

La commune a signé une convention permettant à cette association de tenir des permanences au sein du bâtiment de la mairie.

Au cours de celles-ci vous pourrez demander un comparatif de votre mutuelle santé avec les meilleures offres du moment, parmi les compagnies d'assurances les plus avantageuses.

Pour en savoir plus,
rendez-vous à la réunion publique qui se tiendra
samedi 14 septembre, de 10 h à 12 h
à la mairie, salle de réunion.

L'ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) des Balcons du Dauphiné convie les habitants et les élus de Saint-Sorlin de Morestel :

Soirée d'information pour présenter
les résultats de l'ABC au cours de leur BILAN FINAL.
mercredi 18 septembre, de 18h à 20h,
à la mairie, salle de réunion.



**Coup de main
à Saint-Sorlin**

Vous avez 2 ou 3 heures par mois de temps disponible ? Vous aimeriez vous impliquer davantage pour créer du lien, rompre un peu l'isolement, rencontrer des voisins ?

Rejoignez notre petit groupe pour participer vous aussi à créer des moments de convivialité, en toute liberté et simplicité (Par exemple : cafés gourmands à domicile, sorties, cuisine partagée, chant, musique... ou toute autre idée/envie).

Vous pouvez prendre contact avec : Véronique Jayet-Besnard 06 84 88 24 08,
Jacques Boyadjian 04 74 33 00 07,
Monique Gaden 06 31 61 56 12 ou
Florence Joubert 04 74 80 35 44

*L'été est le moment des fêtes mais aussi d'entretenir sa maison ou son jardin.
Voici quelques rappels pratiques pour vous faciliter la vie à ces occasions
et aider à la bonne entente dans votre voisinage :*



Le beau temps (enfin) incite à effectuer des **travaux de peinture extérieure** sur tous les bâtiments, clôtures, etc. Pour mémoire, le blanc pur est interdit sur toute la commune.

Pensez à vous renseigner en mairie aux heures d'ouverture ou au 04 74 80 12 31 : une déclaration préalable est souvent obligatoire pour les constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à un permis de construire ou de démolition (voir les autorisations dans le Sorl'info d'avril 2024).

Peut-être n'êtes-vous pas en mesure d'assurer l'**entretien de vos arbres** dépassant sur la voie publique. Savez-vous qu'il est possible d'effectuer une demande de leur élagage lors du passage de l'élagueur pour la commune ?

Vous devez vous inscrire avant le 31 juillet auprès de la mairie (Cette prestation sera effectuée et facturée à vos frais, bien sûr).

Nous savons tous que les arbres, haies ou buissons occupent une fonction importante dans la qualité de vie des écosystèmes et des citoyens. Ils captent le CO², permettent de maintenir une biodiversité et une meilleure qualité de l'air.

Néanmoins, tout un chacun est tenu de couper les branches d'un végétal planté dans son terrain dès lors que celles-ci poussent au-delà des limites de sa propriété, d'autant plus lorsque la sécurité sur la voie publique est impactée... ! (article 673 du code civil).

L'interdiction de taille des haies avant le 15 août ne s'applique qu'aux haies agricoles et ne s'applique pas aux particuliers.



Pour une fête ou un évènement, vous pouvez faire appel à la **location de matériel SIRGEMAFAL** (Syndicat Intercommunal de Réalisation et de GEstion de MATériels pour Fêtes et Activités Locales) dont la commune est adhérente.

Le syndicat vous propose :

- Des chapiteaux (6m X12m, 6m X 8m, 6m X 4m).
- Des chaises, tables, friteuse, plancha, podium, parquet...

Le matériel est à réserver par téléphone. Lors de cet appel tous les renseignements tarifaires et conditions vous seront communiqués.

Une convention sera à signer entre l'organisateur et un membre du SIRGEMAFAL.

Appeler ou laisser un message à Maurice Cottaz au 06 86 62 08 96.

Un arrêté préfectoral règlemente les nuisances sonores pour effectuer des travaux non professionnels (bricolage, jardinage...) lors des horaires suivants :

En semaine : de 8h30 à 12h et de 14h00 à 19h30.

Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.



Le bruit de voisinage est une problématique de nuisance qui bénéficie d'une réglementation très complète. Mais dans bien des cas, dialogue et médiation suffisent à rétablir de saines relations de voisinage.



Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est désormais obligatoire dans chaque commune et doit être déposé auprès de la Préfecture. Il s'agit d'un outil opérationnel qui permet de faire face le jour J à un évènement majeur de sécurité civile. Ce peut être par exemple un incendie, une inondation, un glissement de terrain ou autre, impactant toute ou partie de la commune. Le PCS, définit de façon précise et ordonnée, pour chaque risque, les rôles de chacun (maire, conseillers municipaux, agents, et volontaires), le matériel disponible ou à réquisitionner, les lieux de regroupement, les hébergements, les fermetures de chemins ou routes, la communication aux habitants, etc. Cette équipe demande à être étoffée.

Il serait bon, dans l'intérêt de tous, d'avoir au moins un référent par quartier.

Quelques volontaires se sont déjà manifestés, et nous les remercions.

Si vous pouvez compléter l'équipe,

merci de vous signaler auprès du secrétariat de mairie, par mail de préférence.

Nous vous réunirons lorsque l'élaboration de notre PCS sera plus avancée.

Pour Saint-Sorlin de Morestel, les aléas et quartiers susceptibles d'être impactés sont bien définis et quelques actions préventives sont d'ores et déjà en place : ne soyez pas surpris lors de vos promenades de trouver à l'entrée de chaque sentier, des piquets de fer, dont l'extrémité est peinte en rouge. Ils serviront à barrer l'accès de ces chemins en cas de besoin. Ne les enlevez surtout pas.

Si vous faites partie de la population nécessitant une attention particulière, le paragraphe suivant vous est destiné :

- Il est nécessaire de recenser les personnes ayant besoin d'une attention particulière en cas de crise (malentendant, non-voyant, à mobilité réduite, utilisateur d'un appareil d'assistance médicale, sans moyen de locomotion, isolé, etc.).
- Un état de crise n'est pas forcément une catastrophe naturelle. Il peut aussi s'agir d'une coupure d'électricité ou d'un arrêt de communication des antennes téléphoniques. Dans ce cas, si vous possédez un système de téléalarme (autre que celui proposé par l'ADMR géré avec la commune), il est important de le signaler auprès du secrétariat de la mairie (04 74 80 12 31).

Si vous avez connaissance d'un habitant entrant dans la catégorie d'habitant nécessitant une attention particulière, et que vous pensez qu'ils ne sont pas en capacité d'informer eux-mêmes les services de la mairie, merci de bien vouloir le faire à leur place.

Appel à bénévoles pour la fête de Clodomir à Vézeronce-Curtin

Les organisateurs recherchent des bonnes volontés pour :

Le 5 septembre 2024 : Montage des chapiteaux

Le 6 septembre pour :

- ✓ Animation scolaire ou pas.
- ✓ Décoration du site.
- ✓ Préparation des repas.

Le 7 septembre pour :

- ✓ Animation.
- ✓ Buvette.
- ✓ Friterie.
- ✓ Parking.
- ✓ Préparation repas.
- ✓ Restauration rapide.

Le 8 septembre : Démontage des chapiteaux.

Le 9 septembre : Rangement du site.

Si vous souhaitez aider la commune de Vézeronce-Curtin dans l'organisation de cette grande fête, merci de vous inscrire par le biais de ce lien :

<https://drive.google.com/drive/folders/1fQleZBeo0TWXFo-UcNs4uJ22AnbOssQt>

Vous pouvez retrouver ce lien sur le site Internet de la commune de Vézeronce-Curtin.



Madame Emilienne Josette CATTIN née GUINET
et Monsieur Jean ALLAGNAT viennent de nous quitter.
La municipalité présente ses sincères condoléances
à leurs familles et à tous leurs proches.



Simplifiez vos déplacements en Isère :

Horaires, Perturbations en cours et à venir sur le réseau, Recherche d'itinéraires, Info en temps réel, Tarifs, ... :

Pour recevoir, en temps réel, les perturbations sur votre ou vos lignes empruntées connectez-vous au lien ci-dessous, et créez votre espace.

<https://carsisere.auvergnerhonealpes.fr/>



 Recevoir les perturbations de ma ligne : créer mon compte  Mon espace

Les tarifs du réseau de la Région Auvergne-Rhône-Alpes n'ont pas changés depuis le 1er juillet 2023 et restent applicables jusqu'au 31 décembre 2024.

Une centrale d'appels iséroise a été intégrée à la centrale d'appels régionale « Allo la Région vous transporte » et le N° d'envoi du ticket SMS sera le 93222.



L'association « Passe de cœur » sensibilise et apporte son soutien aux familles de donneurs d'organes.

L'idée est d'inciter à en parler car si nous sommes tous donneurs par défaut, il faut le dire à nos proches.

Faute de connaître votre volonté, le taux d'opposition peut-être plus important.

À savoir :

- Une carte de donneur n'a aucune valeur juridique puisque le consentement est présumé. Il est possible à l'inverse de manifester son refus en s'inscrivant sur un registre dédié.
- Pas de limite d'âge, les personnes âgées pensent souvent qu'elles n'ont plus rien à donner. L'an passé le donneur le plus âgé avait 90 ans !
- Le cancer n'est pas non plus un motif d'exclusion pour le don d'organes.
- Il ne faut pas confondre don d'organes et don du corps à la science.

Pour aider à diffuser tous ces messages, l'association s'ouvre donc à de nouveaux bénévoles. Cette dernière est parrainée par Laura Tarantola, vice-championne olympique d'aviron, qualifiée pour les JO de Paris 2024.

Contacts : passedecoeur@gmail.com et www.facebook.com/passedecoeur.

Syclum - Rappel des consignes de tri élémentaires dans le bac jaune :

Nous retrouvons encore trop de verre ou de cartons bruns dans les bacs de tris jaunes individuels.

Mémo des bonnes pratiques :

- ✓ Pas de gros cartons dans les bacs jaunes (ils vont en conteneurs spéciaux cartons bruns ou déchèterie).
- ✓ Tous les emballages et les papiers doivent être jetés en vrac sans sac dans les bacs.
- ✓ Le verre est interdit dans les bacs jaunes (conteneurs spéciaux verre habituels).



Nous vous remercions de poursuivre les habitudes des années précédentes en vous déplaçant aux points d'apport volontaires destinés à ces déchets pour permettre leur recyclage.

LA PLACE DES ASSOCIATIONS



L'association « Le groupe Histoire » est une des associations actives de Saint-Sorlin-de-Morestel. Son but initial est de publier des revues retraçant l'histoire du village en effectuant des recherches dans les archives communales.

Si une participation à l'activité de ce groupe vous tente, c'est avec plaisir que notre équipe vous accueillera.

Contact : Patrice Bonnaz (04 74 80 04 90) ou Mireille Rivier (06 81 61 63 63)

Le groupe histoire

Pour tous les Saint-Sorlinois(es) :



**Ne manquez pas les soirées pétanque
tous les vendredis à partir de 16h !**

Aux terrains de la cour
de la salle Suzanne et Louis Gilet



Gilles Patricot,
Président de Saint-Sorlin en Fête



Le Club Diamant souhaite de très belles vacances à toutes et à tous et aura l'immense plaisir de vous retrouver le mercredi 18 septembre 2024 de 14h à 18h dans la nouvelle salle des fêtes Suzanne et Louis Gilet de Saint-Sorlin-de-Morestel, où de nouvelles personnes pourront nous rejoindre.

La présidente Nicole Gleize.



L'initiation aux gestes qui sauvent est toujours d'actualité, en partenariat avec les sapeurs-pompiers de Dolomieu.

Les personnes désireuses de participer à cette initiation peuvent s'inscrire en nous contactant par mail à l'adresse suivante : stsorlinenfete@gmail.com ou par téléphone au : 07 84 00 32 80.

Un minimum de 10 personnes est requis (2 sont déjà inscrites) et ensuite une date (un samedi matin) vous sera communiquée dès que le quota sera atteint.

La participation est gratuite, nous vous remercions de vous inscrire dès que possible.

Jeunes 16 - 25 ans
Accompagnement gratuit



**EMPLOI
ORIENTATION
FORMATION
ALTERNANCE
MOBILITÉ
SANTÉ
LOGEMENT
COACHING**

À MORESTEL

84 Place du 8 mai 1945

04 74 80 40 36

contact@mlni.fr

Du lundi au vendredi

8 h 00 - 12h30

13 h 15 - 17 h 30

Fermeture au public
le jeudi après-midi

Permanences à : Les Avenières-Veyrins-Thuellin
Montalieu-Vercieu



#MaMissionLocale

une seule adresse pour tous mes projets

Le coin des artistes : Colorie les tongs et vérifie que les paires sont complètes !



**FERMETURE de l'accueil de la mairie
pour les congés d'été du 5 au 23 août 2024 inclus.**

**Vous pourrez cependant laisser vos demandes urgentes
sur le répondeur de la mairie au 04 74 80 12 31.**

Place du 8 Mai 38510 St-Sorlin de M.

04 74 80 12 31

secretariatssm@gmail.com

www.saint-sorlin-de-mostel.fr

Accueil

Mardi : 8h30/11h30 et 15h/19h

Mercredi : 8h30/11h30

Vendredi : 8h30/12h